



*Guillaume Foy a donné sa fille en mariage à Gaspard Devès, et de cette union est née Virginie Devès, qui est morte à 15 ans. L'épouse de Gaspard Devès est, elle-même, morte assez jeune.*

*Gaspard Devès a épousé, en seconde noce, Fatma Daba Daguïery Tamba Diop, fille de Tamba Diop, une soninké originaire de la famille Ndiaye, fondatrice de la ville de Bakel.*

*Il l'a probablement convertie au catholicisme car elle a signé des documents sous le nom de Madeleine. Elle est aussi connue sous le nom de Maame Madeleine.*

*Gaspard Devès a eu, de cette union, neuf enfants, dont un fils qui s'appelait Guillaume, probablement en souvenir de Guillaume Foy.*

*Guillaume Devès a épousé la vicomtesse Marie Louise de Baresse du Molard. De cette union est née Pierre Devès qui a eu deux filles : Madeleine Devès, en souvenir de Madeleine Devès, sa grand-mère, et Suzane.*

*Mme Madeleine Devès-Senghor  
Podor : septembre 2007*

GOUVERNEMENT GENERAL  
DE  
L'AFRIQUE OCCIDENTALE

FRANCAISE

**BUREAU DE SAINT LOUIS**

FORMALITE REQUISE

Le 3 août 1940

REGISTRE DES DEPOTS

Vol 6 n° 439

COLONIE DU SENEGAL

**CONSERVATION**

DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

**LIVRE FONCIER** du Cercle de Podor

TITRE FONCIER N° 124

**BORDEREAU ANALYTIQUE**



Suivant réquisition n°1117 en date du vingt six avril mil neuf cent quarante,

Le sieur Sidi Mohamed Lakhméry, commerçant marocain, demeurant et domicilié à Podor, né à Fez (Maroc) en avril mil neuf cent, marié selon le rite musulman

A demandé l'immatriculation au titre foncier du cercle de Podor, d'un immeuble urbain, bâti

situé à Podor, cercle de Podor, consistant en un terrain sur lequel se trouve édifiée une construction en dur formant étage avec trois pièces et dépendances, façade vers le fleuve Sénégal et rez-de-chaussée, composé de boutiques, magasins avec une grande cour, d'une contenance totale de huit ares vingt sept centiares (8<sup>a</sup> 27<sup>ca</sup>) connue sous le nom de partie Est du lot 118 de Podor et borné, au Nord, par la place Abel Jeandet, à l'Est par un chemin qui le sépare de la berge du fleuve Sénégal, au Sud par le titre foncier n°84 de Podor ... à la société V2 Petersen et Cie dont il est séparé par un mur mitoyen et à l'Ouest, par le surplus du lot 118, faisant actuellement l'objet du TF 123 du cercle de Podor.

Il a déclaré que ledit immeuble lui appartient comme suit : le terrain pour l'avoir acquis des héritiers Samba Gaye et Yacine Thioub, suivant acte reçu par Maître Drouart, notaire à Saint Louis, le huit avril mille neuf cent trente huit, enregistré, transcrit au bureau des hypothèques de Saint Louis le 26 du même mois, plume 115 n°76, et les constructions pour les avoir entièrement refaites de ses deniers.

Saint Louis le 3 août 1940  
Le conservateur